Le CESE se prononcera sur le coût économique et social de l'autisme

PUBLIÉE LE 08/11/2011

VIE DE L'ASSEMBLÉE

Saisine liée : LE COÛT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'AUTISME

Le président de l'Assemblée Nationale Bernard Accoyer a saisi le CESE, en relayant la pétition citoyenne du Collectif Autisme

Le CESE a été saisi par le président de l'Assemblée Nationale sur le sujet du coût économique et social de l'autisme.

Cette saisine parlementaire – la première depuis le renouvellement du CESE en novembre 2010 - fait suite à la pétition citoyenne lancée par le Collectif Autisme en avril dernier qui souhaitait que le CESE puisse « évaluer la situation économique » de la prise en charge de cette maladie jugée « désastreuse ». Cette pétition a été portée auprès du président de l'Assemblée Nationale par le groupe d'études parlementaire sur l'autisme, présidé par le député du Pas-de-Calais Daniel Fasquelle afin que le CESE puisse s'emparer de cette problématique majeure sans attendre que le seuil des 500 000 signatures nécessaires à la recevabilité de la pétition citoyenne soit atteint.

Les sujets du coût de la prise en charge et du financement des programmes éducatifs adaptés à l'autisme seront entre autres débattus prochainement au CESE. Le bureau du CESE déterminera dans les prochains jours le suivi de cette saisine : délai de réalisation, formations de travail concernées ect…

Sur toutes les questions économiques, sociales et environnementales, le CESE peut être saisi par le Premier ministre, par le président de l'Assemblée nationale, ou du Sénat ou directement par voie de pétition citoyenne. Il peut aussi décider de son propre chef de traiter une question particulière grâce au principe des auto saisines.

© - copyright CESE - Mai 2024